

Socle commun et programmes : position de la commission « collège » de l'APMEP
suite à l'enquête du mois de septembre 2014 et à la réunion de la commission (11 octobre)

Texte approuvé par le comité national le 16.11.2014

Nous réaffirmons notre attachement à l'idée d'un socle pérenne avec des programmes au service du socle.

Nous renouvelons notre demande de moyens supplémentaires d'accompagnement des élèves pour permettre à tous de progresser : dans cette perspective il nous paraît nécessaire de faire évoluer l'organisation du collège, qui gagnerait à être accompagnée d'une réflexion et d'une clarification sur les missions des enseignants du collège.

Nous avons relevé avec intérêt, dans la Charte des programmes (2014), les paragraphes suivants :

« Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture relève d'un document qui constituera le programme général correspondant aux cycles de l'école élémentaire et du collège. »

« Les programmes fixent une norme nationale et définissent, de façon synthétique, un projet d'enseignement qui doit connaître une certaine stabilité. Ils n'ont pas à entrer dans le détail de la mise en œuvre, et laissent donc ouvert un champ pour des documents plus spécialisés, destinés à aider les enseignants dans l'exercice quotidien de leur profession. Il s'agit d'une logique d'outillage et d'ingénierie pédagogiques, comme de formation continue. Ces documents, n'ayant pas la valeur réglementaire et normative des programmes, pourront être modifiés plus facilement et accompagner au besoin les évolutions nécessaires. »

Nous sommes favorables à cette déclinaison du socle en cinq domaines et aux objectifs annoncés, en particulier au niveau de l'évaluation. Toutefois il est difficile, actuellement, de nous projeter dans cette réforme avant la

publication des programmes et sans connaître les décisions prises suite à la conférence sur l'évaluation.

Nous réaffirmons la nécessité d'un pilotage par l'Institution pour que la communauté éducative se saisisse de cette réforme et retrouve de la motivation. Il apparaît déjà que la demi-journée de concertation sur le projet de socle n'a pas toujours été bien préparée, et donc, n'a pas permis une réelle appropriation de ce texte. Ne réitérons pas en 2014 les erreurs commises lors de la mise en place de la version précédente du socle. Des documents, même très bien conçus, ne sont pas suffisants et ne peuvent remplacer un accompagnement soutenu en présentiel (concertations et formations).

Nous sommes favorables aux points mis en avant dans le projet : évaluation positive, bienveillante et évolutive... Néanmoins, il nous paraît indispensable de proposer des dispositifs simples et coordonnés entre eux, voire un seul dispositif, pour évaluer les élèves, communiquer avec les familles et assurer le suivi tout au long du parcours de l'élève.